



INTERVENTIONS FINANCIERES - FRAIS D'ETUDES DROITS D'INSCRIPTION REDUITS

Dans un souci de démocratisation de l'enseignement supérieur, différents types de supports financiers et/ou réductions des droits d'inscriptions sont proposés à l'étudiant.e. qui rencontre des difficultés à assumer les frais liés aux études supérieures.

I. Allocations d'études (bourses) de la CFWB

- Etudiants inscrits régulièrement
- Droits d'inscriptions réduits, intervention syllabi
- Date limite d'introduction : 31/10/2021

Plus d'infos :

- ⇒ Service des allocations d'études : www.allocations-etudes.cfwb.be
- ⇒ Service social ISFSC : [bureau 208](#)



II. Interventions financières - Service social ISFSC

- Etudiants inscrits régulièrement.
- Interventions financières accordées par le service social étudiant de l'ISFSC (droits d'inscriptions, frais didactiques, transports, logement, ...)
- Conditions d'octroi fixées par le Conseil social de la Haute Ecole

Plus d'infos :

- ⇒ Service social ISFSC : [bureau 208](#)

III. Statut « Etudiant de condition modeste »

- Etudiants inscrits régulièrement.
- Droits d'inscriptions réduits (374 €)

Plus d'infos :

- ⇒ Service social ISFSC : [bureau 208](#)